

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 30/001/2008

ÉFAI

22 janvier 2008

Tunisie. Amnesty International condamne la confirmation de la peine d'emprisonnement à l'encontre du journaliste Slim Boukhdir

Amnesty International a condamné ce mardi 22 janvier la confirmation en appel, par un tribunal de Sfax, de la condamnation à un an d'emprisonnement prononcée à l'encontre du journaliste pigiste Slim Boukhdir en décembre 2007 pour « *outrage à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions* », « *atteinte aux bonnes mœurs* » et « *refus de présenter ses papiers d'identité* ». L'organisation a demandé la libération immédiate et inconditionnelle du journaliste.

La confirmation, le 18 janvier 2008, de la condamnation de Slim Boukhdir témoigne de la volonté des autorités de réduire au silence ceux qui les critiquent et de signifier aux médias indépendants qu'aucune critique de la politique gouvernementale ou des actions du président Ben Ali ou de ses proches ne sera tolérée.

Ces poursuites s'inscrivent dans une politique plus large de répression de la dissidence, qui se traduit par la censure de publications et de sites tunisiens et étrangers critiques à l'égard du gouvernement, et par le harcèlement et l'intimidation des détracteurs du gouvernement et des défenseurs des droits humains en ayant recours à une surveillance étroite ou à d'autres méthodes.

Slim Boukhdir, qui est toujours détenu depuis son arrestation le 26 novembre 2007, a fait la grève de la faim pendant plusieurs jours en décembre pour protester contre les conditions carcérales déplorables, en matière d'hygiène notamment.

Amnesty International est convaincue que Slim Boukhdir a été pris pour cible en raison de ses articles critiques à l'égard des autorités tunisiennes et de la famille de Ben Ali. L'organisation considère ce journaliste comme un prisonnier d'opinion incarcéré uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression, et elle demande sa libération immédiate et inconditionnelle.

Amnesty International s'oppose à l'utilisation de la législation sur la diffamation pour « geler » l'expression et la libre circulation des informations et des idées garanties par les normes internationales et le droit international relatifs aux droits humains, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle exhorte les autorités tunisiennes à abroger ou modifier toutes les lois qui prévoient des peines d'emprisonnement pour sanctionner l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression.

Complément d'information

Slim Boukhdir a été arrêté le 26 novembre 2007 alors qu'il se rendait de Sfax à Tunis après avoir été convoqué à aller chercher son passeport à Khaznadar, la banlieue de Tunis dans laquelle il habite. Le lendemain, il a été présenté à un juge à Sakiet Ezzit (Sfax) et inculpé aux termes des articles 125 et 226 bis du Code pénal tunisien.

Amnesty International, des membres d'organisations tunisiennes de défense des droits humains et un diplomate de l'ambassade des États-Unis à Tunis ont assisté à son procès en tant qu'observateurs en décembre 2007. Pendant l'audience, les avocats de la défense ont mis en avant une série d'irrégularités dans les rapports de la police et les comptes rendus d'interrogatoire et ont demandé au tribunal de convoquer d'autres témoins et de procéder à des contre-interrogatoires. Le juge n'a pas tenu compte de ces demandes, en violation des droits de la défense, et a condamné Slim Boukhdir à un an d'emprisonnement pour les deux premiers chefs d'accusation et à une amende supplémentaire de cinq dinars pour avoir refusé de montrer sa carte d'identité. Slim Boukhdir a été immédiatement renvoyé dans la prison de Sfax tandis que ses avocats annonçaient qu'ils allaient interjeter appel.

En mai 2007, le journaliste avait indiqué qu'il avait reçu des menaces de mort à la suite d'une interview qu'il avait donnée à la chaîne de télévision al Hiwar, basée à Londres, dans laquelle il avait critiqué des membres de la famille du président Ben Ali. La semaine qui avait précédé ces menaces, il avait été agressé par trois policiers.

Ce journaliste pigiste a travaillé dans un premier temps pour le quotidien *Al Chourouk* qui l'a renvoyé parce qu'il avait utilisé Internet pour publier des entrevues qu'il avait faites avec plusieurs critiques et opposants du gouvernement ayant mené une grève de la faim pendant le Sommet mondial sur la société de l'information, à Tunis, en novembre 2005. Avant son arrestation en novembre 2007, Slim Boukhdir avait lui-même mené une grève de la faim pendant quinze jours pour protester contre le délai que lui imposaient les autorités pour lui fournir un passeport.